

Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Ce PAI est commun à l'Education nationale et à la Ville. Ainsi, vous n'aurez qu'un dossier à remplir pour l'inscription à l'école, aux accueils périscolaires (matin, midi, soir) ou extrascolaires (mercredi et vacances).



Si votre enfant présente une pathologie médicalement reconnue nécessitant une prise en charge particulière (ex: allergie alimentaire), vous devez lors de son inscription dans les structures Éducation (restaurant scolaire, accueils périscolaires) et Jeunesse (ALSH mercredi et vacances scolaires) établir un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). La validation de ce PAI par la Ville est préalable à la présence de votre enfant dans ces structures.

Télécharger le formulaire

Formulaire à télécharger

[pai_2019-2020_v4.doc \(d 409.5 Ko\)](#) [2]

Mairie de Toulon
Avenue de la République
CS 71407 - 83056 Toulon Cedex
Tél. : 04 94 36 30 00

Liens:

[1] <https://toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/2015-09-10-alb-0044.jpg>

[2] https://toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/pai_2019-2020_v4.doc